



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

«Le Carré des Tisserands» 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 janvier 2019 – 19 heures 30

N° 010/19

Date de convocation : **18/01/2019**

Conseillers en exercice : **34**

Présents : **26**

Votants : **34**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

**Objet : SERVICE AMÉNAGEMENT – FONCIER – ACQUISITION
D'UN BÂTIMENT – ZONE D'ACTIVITÉ DE VAL DE CHAISE.**

Membres Présents

Michèle LUTZ	Laurence GODENIR	Roland AUMAITRE	Lionel LITTOZ-MONET	Nicolas BLANCHARD
Michel COUTIN	Gérard CHAMPANGE	Roland MERMAZ-ROLLET	Jacky GUENAN	Marcel CATTANEO
Ulrich GAGNERON	Jeannie TREMBLAY	Joëlle KOURTCHEVSKY	Jean-François FREALLE	Françoise KLEMENCIC
Valérie GARDIER	Gérard MERMIER	Philippe PRUDHOMME	Christian BAILLY	Richard LESOT
Rosemonde SHINDLER	Roland BLAMPEY	Marc MILLET-URSIN	Lucie LITTOZ	Hervé BOURNE
Sylviane REY				

Membres Excusés

Valérie AMADIO pouvoir à Jean-François FREALLE	Nicolas BALMONT pouvoir à Laurence GODENIR	Paul CARRIER pouvoir à Marcel CATTANEO	Sarah DI-GLERIA pouvoir à Nicolas BLANCHARD
Sonia GIFFORD pouvoir à Christian BAILLY	Marc LLEDO pouvoir à Lionel LITTOZ-MONET	Jean-Louis MERLE pouvoir à Jacky GUENAN	Jacques TRESALLET pouvoir à Gérard CHAMPANGE

Vu l'avis du domaine N°7300-1-SD en date du 23/01/2018 ;

Monsieur le Vice-président chargé de l'économie informe les membres du conseil communautaire qu'un bâtiment actuellement à usage de discothèque est mis à la vente dans la zone économique d'intérêt intercommunal de Val de Chaise. Ce bâtiment d'une surface de 718 m² est implanté sur les parcelles D n°2000 et 2003 d'une superficie totale de trois mille quatre cent vingt-trois (3 423 m²) mètres carrés. Une offre de prix d'achat d'un montant de trois cent vingt mille (320 000 €) Euros a été faite aux propriétaires qui en ont accepté le principe.

Considérant d'une part, que d'une manière générale les discothèques ne trouvent pas de repreneur et ferment sur le territoire national, que l'affectation de la zone économique de Val de Chaise vise à implanter des entreprises et à créer de l'emploi dans un environnement de qualité, d'autre part, que le bâtiment dans sa configuration interne actuelle présente des demi-niveaux, des mezzanines qui ne créent pas les conditions les plus favorables à son exploitation. Il est donc passer outre à l'estimation du service des domaines en date du 23 mars 2018.

Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil d'approuver le principe de cette acquisition et d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y réfèrent.

Afin de pouvoir investir avant le vote du budget 2019 qui n'interviendra qu'en avril prochain, il est par ailleurs proposé que le conseil communautaire autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement de cette dépense, conformément à la législation. En effet celle-ci n'excédant pas la limite maximale d'un quart des crédits d'investissement inscrits au budget de l'année précédente.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement de cette dépense, conformément à la législation, afin de pouvoir investir avant le vote du budget 2019 et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition desdites parcelles et dudit bâtiment implanté sur ces dernières.

Résultat du vote :

Votants	34	Abstention :	0	Exprimés :	34
Pour :	34	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le

Affichage le

Copie(s) interne(s) :

-Comptabilité (C.PERRIER)
-Urbanisme (P. GOY)

FAVERGES-SEYTHENEX, le 28/01/2019
LE PRÉSIDENT,
Michel COUTIN

